

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Collection

Working
paper

L'économie sociale, actrice du développement durable ?

GALLAIS Antoine & PAILLET Matthieu

Avril 2012

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique



Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 29, Juin 2011

Vieillessement actif et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, *Alimentation : circuits courts, circuits de proximité*, Cahier n° 20, 2009

Charlotte Creiser, *L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique*, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et du secteur associatif*, Cahier n° 9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Cahier n° 8, 2006

Éric Vidot, *La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?* Cahier n° 7, 2006

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Cahier n° 6, 200

Sommaire

Introduction.....	5
I. Circuits courts, agriculture et santé durable	8
A. Alimentation, Agriculture et développement durable	8
B. La santé durable.....	11
II. Les villes durables	15
A. Les villes contemporaines comme terrain des inégalités sociales et économiques	15
B. L'économie sociale comme vecteur de promotion de la ville durable	17
III. La mobilité durable	19
A. La mobilité : élément essentiel de la société et nuisance potentielle pour l'environnement.....	19
B. Les outils de la mobilité durable	20
IV. Logement durable	22
A. Le coût social et environnemental du logement	22
B. Quelles solutions ?	23
V. La gestion des déchets	25
Conclusion.....	27
Bibliographie	29

Introduction

Depuis les années 80, de nombreuses voix se sont élevées pour alerter l'opinion publique et les décideurs politiques sur les limites et les ravages d'un développement économique à outrance. Les nombreuses catastrophes naturelles et écologiques, ainsi que les écarts économiques, à la fois entre le Nord et le Sud mais également à l'intérieur du Nord, entre les classes sociales les plus riches et les plus pauvres, ont montré que le développement économique et la croissance sans limites ont des effets négatifs, tant au plan environnemental que social¹.

Les institutions internationales, face à ces faits alarmants, tentent, depuis le début des années 90, d'incrémenter des politiques publiques irriguées par le développement durable.

Un certain nombre de critiques considèrent que le développement durable est un cache-misère du système économique actuel et qu'il va à l'encontre du développement des pays du Sud. Le courant de la décroissance expose que « *quel que soit l'adjectif qu'on lui accole, le contenu implicite et explicite du développement, c'est la croissance économique, l'accumulation du capital avec tous les aspects positifs et négatifs que l'on connaît : compétition sans pitié, croissance sans limite des inégalités, pillage sans retenue de la nature.* »²

Cependant, malgré une critique intéressante qui met en lumière les limites et les contradictions du développement durable, le mouvement de la décroissance ne propose pas de réelles solutions pour permettre d'enclencher une nouvelle ère, si ce n'est la promesse d'une société utopique.

Parallèlement au développement durable, un autre concept est redevenu d'actualité dans les années 1980–1990 : il s'agit de l'économie sociale et solidaire. Plus qu'un processus, il désigne le développement d'un secteur économique et social qui promeut la solidarité, l'égalité et la coopération en lieu et place des logiques de l'économie capitaliste actuelle. En d'autres termes, l'économie sociale veut remettre l'humain au centre de l'économie.

L'objet de cette note d'analyse est d'offrir un panorama pratique des interactions entre l'économie sociale et le développement durable, en d'autres termes de s'interroger sur **comment le développement durable et l'économie sociale s'articulent dans la pratique ?**

Pour cela nous commencerons tout d'abord par un petit détour théorique et conceptuel.

Le **développement durable**, tel qu'il est apparu en 1987 dans le rapport Brundtland intitulé « *Notre avenir à tous* », désigne le fait de pouvoir « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs* »³. Il s'agit donc d'un processus qui tend à concilier l'économie, le social et l'écologie, « *un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements,*

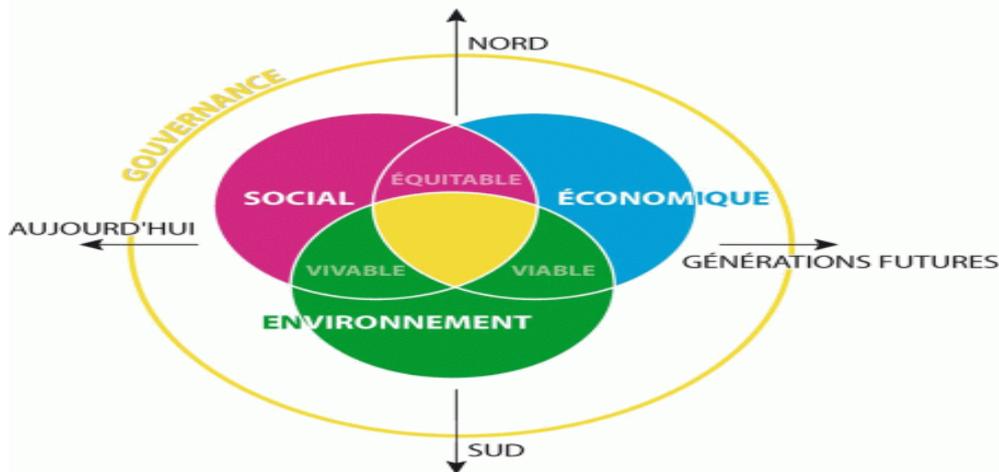
¹ ENGELERT, Marion, « L'impact de la croissance sur la pauvreté et l'inégalité : l'importance des choix politiques », *Working Paper, Série Cohésion sociale*, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Mai 2008

² ARNAUD, Emmanuel, BERGER, Arnaud, PERTHUIS, Christian, *Le développement durable*, Nathan, Paris, 2008, p. 13

³ « Notre avenir à tous », *Rapport Brundtland* de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987, p. 14

l'orientation du développement technique, ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir »⁴.

Le développement durable ne se limite pas à la protection de l'environnement. Il s'agit d'une approche globale qui s'appuie sur trois piliers : l'économique, l'écologique et le social. Ces trois piliers ont été matérialisés par un schéma sous forme de sphères qui s'entrecroisent comme suit :



Source : Ville de Bruxelles : <http://www.bruxelles.be/artdet.cfm/4438>

De son côté, **L'économie sociale et solidaire** peut être définie comme « *l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de la solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel* »⁵. Le **Conseil Wallon de l'Économie Sociale** (CWES) a formulé, en 1990, une définition de l'économie sociale basée sur quatre finalités : « *L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.* »⁶

Dans un article scientifique sur l'économie sociale et solidaire, Pepita Ould-Ahmed, économiste et chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), propose quand à elle six critères⁷ pour en dessiner les contours : **1)** la préoccupation pour des thématiques extra-économiques (environnementales, sanitaires, de justice sociale,...), **2)** le rejet de la logique individualiste concurrentielle et la promotion de l'association et de la coopération, **3)** la promotion de l'autogestion, **4)** l'intégration des personnes défavorisées dans les structures productives (chômeurs, personnes touchées par la pauvreté,...), **5)** la recherche de l'égalité via notamment l'autogestion, « *l'économie sociale et solidaire a pour objectif de promouvoir une « valorisation de la démocratie » et une implication des individus*

⁴ Ibidem

⁵ OULD-AHMED, Pepita, « La solidarité vue par l'économie sociale et solidaire », *Revue Tiers Monde*, 2010/4 n°204, p. 186

⁶ « La définition du CWES », *Centre d'Économie Sociale - ULG*, http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/notes-de-synthese/les-contours-de-l-economie-sociale-clarification-conceptuelle/la-definition-du-cwes

⁷ OULD-AHMED, Pepita, *op. cit.*, p. 187-189

dans les décisions économiques et sociales (société participative) »⁸, 6) la promotion de la liberté individuelle à travers la revendication d'une solidarité volontaire et de la libre association.

Dans un article sur les liens entre l'économie sociale et le développement durable, Amanar Akhabbar et Sophie Swaton, tous deux chercheurs à l'Université de Lausanne, exposent l'idée que la convergence du développement durable et de l'économie sociale pourrait être profitable pour dessiner une société durable. Pour eux, « *les deux approches appellent à une réorganisation de l'économie de marché et du capitalisme qui passe à la fois par une modification profonde de la structure des incitations qui guide les agents ainsi que des valeurs mêmes qui guident ces individus.* »⁹

A la suite de ce survol théorique, nous pouvons nous poser la question suivante, qui peut être une hypothèse intéressante : si les quatre finalités, exposées dans la définition du CWES, sont mises en pratique par une entreprise, peut-on dire que cette entreprise promeut également le développement durable ? En d'autres termes, le développement durable se limite-t-il aux quatre finalités de l'économie sociale ?

Ce travail fait partie d'un processus de réflexion sur les liens entre développement durable et économie sociale dans l'optique du prochain sommet Rio+20. En vue de préparer ce sommet, les Rencontres du Mont-Blanc¹⁰ ont rédigé un document de travail dont l'objet est de proposer des réflexions et des pistes pour répondre aux crises mondiales, en montrant que l'économie sociale et solidaire « *constitue un modèle innovant de développement soutenable et intégratif donc durable.* »¹¹

Nous examinerons quelques thématiques et secteurs permettant d'illustrer la relation entre ces deux concepts. Nous avons retenu les thèmes suivants : l'alimentation, l'agriculture et la santé durable (1), les domaines de la ville, du logement et de la mobilité durable (2), et enfin les domaines de la gestion des déchets et du recyclage (3). Bien évidemment, cette note n'a pas pour ambition d'offrir un panorama exhaustif mais bien de montrer un aperçu de ce que sont les interactions entre économie sociale et développement durable.

⁸ Ibid, p. 188

⁹ AKHABBAR, Amanar, SWATON, Sophie, « Economie du Développement Durable et Economie Sociale et Solidaire : des relations complexes pour des enjeux majeurs », *Communication pour les XXXIe Journées de l'Association d'Economie Sociale*, Paris, 8-9 Septembre 2011, p. 1

¹⁰ « Les Rencontres du Mont-Blanc réunissent des dirigeants d'économie sociale de tous les continents pour favoriser la visibilité et la reconnaissance internationale de l'économie sociale. Elles entendent démontrer qu'il est possible d'entreprendre autrement pour concilier efficacité sociale, civique, environnementale et économique. » Voir le site internet : www.rencontres-montblanc.coop

¹¹ « La contribution de l'économie sociale et solidaire à l'heure de Rio+20 : une réponse aux challenges posés par la crise », Les Rencontres du Mont-Blanc, 5^{ème} édition, 9-12 novembre 2011, p.3

I. Circuits courts, agriculture et santé durable

L'agriculture a subi de nombreux bouleversements depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes passés d'une agriculture « traditionnelle » faiblement mécanisée à une agriculture intensive et productiviste. La remise en cause de ce modèle productiviste est en partie portée par des entreprises de l'économie sociale (et notamment par les coopératives agricoles). La dimension de la protection de l'environnement du développement durable est mise en avant dans le contexte de l'agriculture. Mais les dimensions économiques et sociales font aussi partie du processus de remise en cause du modèle agricole occidental. La santé durable, quant à elle, désigne une santé qui prend en compte les trois sphères du développement durable.

A. Alimentation, Agriculture et développement durable

1. Les conséquences de l'agriculture productiviste

Le modèle actuel de distribution des produits alimentaires, ainsi que l'agriculture productiviste héritée de l'après-guerre, ne sont pas sans conséquences pour l'environnement. La mondialisation a également un impact en matière agricole. Aujourd'hui, nous consommons tout au long de l'année des produits qui sont parfois cultivés à des milliers de kilomètres.

Dans un rapport publié par l'IAASTD (International Assessment of Agricultural knowledge, Science and Technology for development¹²) les auteurs arrivent à la conclusion suivante: notre modèle d'agriculture n'est pas durable. Cette étude, commanditée par les Nations-Unies, la Banque Mondiale, l'Unesco et la FAO, a réuni durant quatre ans plus de 400 chercheurs. Ceux-ci ont étudié l'agriculture sous tous les angles - agronomiques, économiques, sociaux, écologiques commerciaux, législatifs, politiques et culturels. Le rapport recommande une nouvelle révolution agricole¹³. De nombreux rapports et études dénoncent les limites de l'agriculture productiviste, mais selon Virginie PISOORT, l'originalité de l'étude IAASTD réside dans « *son processus d'élaboration, sa méthode et la palette de ses auteurs* »¹⁴. Le travail a été construit de manière consultative en intégrant à tous les stades de l'analyse les milieux paysans, les consommateurs, la société civile et les secteurs publics et privés. Il faut tout de même préciser que certaines multinationales agro-alimentaires se sont retirées des discussions peu avant leur terme.

Notre modèle actuel n'est pas durable. Parmi les conséquences les plus néfastes de l'agriculture productiviste et de la mondialisation, on peut noter par exemple l'atteinte à la biodiversité (au travers d'un prélèvement intensif des ressources) ou encore la destruction

¹² « Evaluation internationale des connaissances des sciences et des technologies agricoles pour le développement ». Rapport disponible en ligne : www.agassessment.org

¹³ Delhommeau Tiphaine, *Alimentation : circuits courts, circuit de proximité*, Les cahiers de la solidarité n°20, Think Tank européen Pour La Solidarité, novembre 2009

¹⁴ PISOORT Virginie, Rapport IAASTD « Un rapport innovant sur l'agriculture, la paysannerie et le Développement », Notes de synthèses, SOS Faim, Septembre 2009

des milieux naturels et la déforestation. L'utilisation en grande quantité de produits phytosanitaires (tels que les engrais ou les pesticides) pollue les sols, les cours d'eaux et porte atteinte aux espèces qui y vivent. Par ailleurs, on estime que le secteur agro-alimentaire est responsable du tiers des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, en particulier par le transport des marchandises.

Dans ces conditions, comment l'économie sociale, porteuse de valeurs, peut-elle influencer sur les modes de consommation, de distribution des aliments et sur les modèles agricoles ?

2. Les circuits courts : une réponse à l'agriculture intensive ?

Dans un Cahier de la Solidarité¹⁵ sur l'alimentation et les circuits courts, le Think Tank européen *Pour La Solidarité* a étudié le développement et le potentiel des circuits courts pour une agriculture et une alimentation durable.

On peut définir un circuit court comme un circuit de production et de distribution qui ne comporte pas plus d'un intermédiaire¹⁶. Le principe essentiel des circuits courts est donc la proximité.

Les Teikei japonais font figure de précurseurs en matière de circuits courts. Le concept de Teikei apparaît en 1965, en réaction à l'industrialisation et à l'utilisation intensive de produits chimiques dans l'agriculture¹⁷. De plus, la contamination de plusieurs personnes par des métaux lourds présents dans l'alimentation (maladie de Minamata) a encouragé des mères de familles à s'associer à un producteur. Le concept est que les consommateurs garantissent à l'avance l'achat de la récolte au producteur qui, en retour, s'engage à fournir des produits sains, diversifiés et de saison. La confiance est une notion clé dans le système des Teikei. Ce modèle a inspiré les Community Supported Agriculture (CSA) aux USA, les Voedselteams et les GASAP (Groupement d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne) en Belgique ou encore les AMAP (Association de Maintien d'une Agriculture Paysanne) en France. Le concept séduit également dans les pays en développement.

L'émergence des circuits courts est le résultat d'un double contexte favorable à leur essor. Tout d'abord, l'agriculture productiviste montre ses limites. En effet, de plus en plus d'agriculteurs européens vivent dans des conditions difficiles¹⁸. Le recours aux circuits courts est donc un des moyens de diversifier et de valoriser son activité. L'autre phénomène, qui a favorisé l'émergence des AMAP en France, est une évolution des attentes des consommateurs. L'impact des crises alimentaires des années 1990 et 2000 (et en particulier la crise de la « vache folle ») sur la confiance des consommateurs s'est notamment fait sentir

¹⁵ Delhommeau Tiphaine, *Alimentation : circuits courts, circuit de proximité*, Les cahiers de la solidarité n°20, Think Tank européen Pour La Solidarité, novembre 2009

¹⁶ Ibidem.

¹⁷ Jean Lagane, « Du teikei à l'AMAP, un modèle acculturé », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n°2 | Mai 2011, mis en ligne le 23 mai 2011, consulté le 22 février 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/9013>

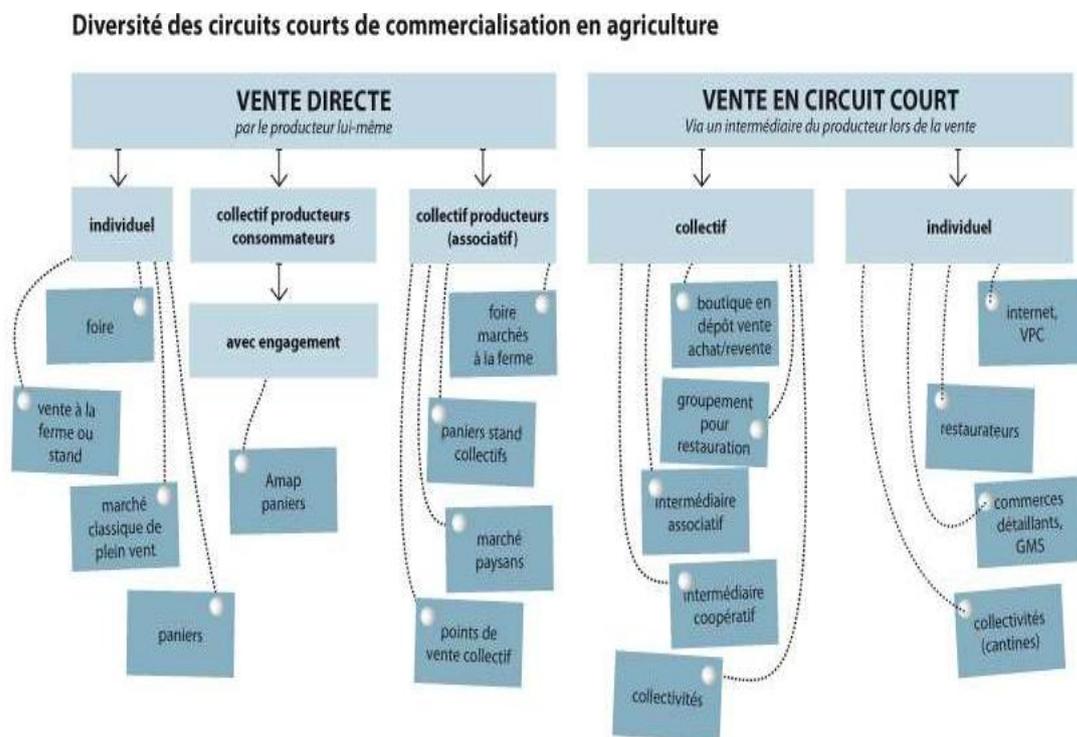
¹⁸ D'après le site de la PAC, les revenus des agriculteurs sont inférieurs aux revenus moyens de l'ensemble de la population, http://ec.europa.eu/agriculture/capexplained/role/index_fr.htm

avec l'apparition de nombreux labels, des produits du « terroir », de la vente directe et des circuits de proximité¹⁹. Les consommateurs sont à la recherche d'une sûreté alimentaire²⁰.

L'objectif des circuits courts n'est pas de remettre en question le commerce extérieur et les échanges Nord/Sud. Pour évoluer vers des modes de production et de consommation durables, les circuits courts permettent d'envisager d'autres modes de gestion des filières alimentaires. Ces circuits territorialisés et localisés visent à un meilleur équilibre entre l'agrobusiness – et les circuits globalisés qu'il emprunte –, le commerce international et la production locale. Les circuits courts peuvent prendre diverses formes :

Figure 1 : Les différentes formes des circuits courts.

Source : Chaffotte L., Chiffolleau Y., 2007. Cahier de l'Observatoire CROC, n°1 <http://www.equal-croc.eu>



3. Economie Sociale et Circuits courts

Toutes les structures qui fonctionnent en circuit court ne sont pas des entreprises d'économie sociale. De même que toutes les structures agricoles qui fonctionnent en circuit court ne sont pas toutes labellisées agriculture biologique. Mais il existe un espace de développement pour l'économie sociale. Tout d'abord au regard des valeurs que partagent les deux secteurs. Si l'on reprend la définition donnée par le Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES) et les principes qui régissent les structures de l'économie sociale, on s'aperçoit qu'il existe des points de contact. Dans la plupart des circuits courts (AMAP en France, GASAP en Belgique), la finalité de services est dirigée vers les membres du réseau. La

¹⁹ Delhommeau Tiphaine, op.cit.

²⁰ Delhommeau Tiphaine, op.cit.

priorité est également donnée aux travailleurs (l'agriculteur) par rapport au capital. Le but est d'assurer à la fois la commande de l'agriculteur, mais également, un revenu décent. La forme de l'économie sociale qui se prête peut-être le plus à la création de structures agricoles en circuit court est la coopérative. Il existe déjà des coopératives agricoles pour tout type de production (vins, fromages, fruits et légumes, etc.). De plus, elles peuvent remplir diverses fonctions : approvisionnement, stockage, production, transformation, commercialisation, etc.

La coopérative fermière de Méan, située à Maffe en Wallonie, associe producteurs, consommateurs et salariés²¹. C'est à la fois une coopérative agricole de consommateurs et une coopérative ouvrière. Cette coopérative s'est créée à la fin des années 1970 pour commercialiser des produits biologiques. Cet exemple nous montre donc qu'une coopérative, structure de l'économie sociale, est capable d'intégrer les trois sphères du développement durable dans son activité.

L'alimentation et l'agriculture durables renvoient à des défis majeurs pour nos sociétés²². Tout d'abord, cela renvoie à un défi environnemental. En effet, le développement de nouvelles formes de distribution – les circuits courts – permettent de réduire le bilan carbone ou encore la production de déchets. L'agriculture biologique contribue quant à elle à préserver la biodiversité, à protéger les sols, le paysage et l'eau. Le défi est aussi économique. Les circuits courts favorisent le développement local, la création et le maintien d'emplois et l'attractivité du territoire. L'alimentation et l'agriculture durable renvoient enfin à des défis sociaux. Cette nouvelle façon de penser l'alimentation et l'agriculture entretient un lien entre le consommateur et le producteur et permet le développement de solidarités, la participation à la vie locale et l'amélioration du cadre de vie.

Ces trois défis renvoient aux trois dimensions du développement durable : l'économie, le social et la protection de l'environnement. Selon Christine Bouchart²³, les circuits courts et l'agriculture biologique « s'inscrivent pleinement dans l'économie sociale car ils permettent notamment de redonner au citoyen son rôle d'acteur économique ».

B. La santé durable

1. Les enjeux d'une santé durable

Selon la définition de l'Organisation Mondiale, de la Santé, « *la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Le développement durable ne peut donc faire l'impasse sur la

²¹ Delhommeau Tiphaine, op.cit.

²² Delhommeau Tiphaine, op. cit.

²³ Bouchart Christine, *Re-localiser l'économie : un impératif face aux déséquilibres actuels*, in Delhommeau Tiphaine, *Alimentation : circuits courts, circuit de proximité*, Les cahiers de la solidarité n°20, Think Tank européen Pour La solidarité, novembre 2009

santé²⁴. En cause, de nouveaux défis qui voient le jour : vieillissement de la population, les impacts de la pollution, le changement climatique ou encore l'augmentation du coût des soins. Le système de soins est un des déterminants de la santé. Mais il n'est pas le seul. De plus, dans un contexte de crise économique, on assiste à de nombreuses coupes dans les dépenses publiques et donc dans les dépenses de santé. Réduire les inégalités sociales de santé est donc une question de justice sociale et de santé économique. En effet, comme nous le démontre Audrey Houssière, s'attaquer aux inégalités de santé serait, sur le long terme, bénéfique au système de santé.²⁵.

La santé durable est souvent évoquée au travers de ses liens avec l'environnement. Les déséquilibres environnementaux peuvent influencer l'état de santé des populations (particulièrement dans les pays en développement). C'est le cas, par exemple, de notre alimentation qui doit être équilibrée et variée. Mais il est nécessaire de prendre en compte une dimension sociale. Celle-ci est importante car de nombreux travaux et études démontrent qu'il existe effectivement des inégalités liées à la santé dans le monde. « *Les déterminants sociaux de la santé sont les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie.* »²⁶ La population des pays industrialisés n'a jamais été en aussi bonne santé : les maladies infectieuses du début du 20^e siècle sont globalement sous contrôle et l'espérance de vie est en constante augmentation. Mais l'indicateur de l'espérance de vie (qui peut être considéré comme l'indicateur usuel de l'état de santé d'une population) montre que les inégalités se creusent entre les hommes et les femmes, entre groupes sociaux, entre territoires et dans de multiples domaines. Selon les chiffres de l'Observatoire Européen des espérances de vie, un français âgé de 65 ans en 2008 pourrait vivre encore 18,5 ans, alors que pour un Polonais de 65 ans en 2008 l'espérance de vie est de 14,8ans. Selon l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé, France), les inégalités sociales de santé représentent « *les écarts d'état de santé socialement stratifiées. Les inégalités sociales de santé touchent un vaste éventail d'indicateurs de santé allant des facteurs de risque aux résultats des soins et reproduisent, dans le domaine sanitaire, les inégalités existant entre les groupes sociaux.* »²⁷

Le « Black report » paru en Angleterre en 1980 est l'un des premiers rapports à mettre en évidence ces inégalités de santé²⁸. Afin de mettre celles-ci en lumière, les auteurs du rapport utilisent le gradient de santé : « *Le gradient de santé sert à décrire le phénomène par lequel ceux qui sont au sommet de la pyramide sociale jouissent d'une meilleure santé que ceux qui sont directement au-dessous d'eux, et qui eux-mêmes sont en meilleure santé que ceux*

²⁴ Denis Stokkink, in Delhommeau Tiphaine, Agir pour une santé durable, cahier de la solidarité, n°25, série, 2011

²⁵ Audrey Houssière, Colloque : « Santé et développement durables : quels enjeux ? », 29 Avril 2011 Bruxelles, Compte-rendu du colloque disponible à l'adresse suivante : <http://www.pourlasolidarite.eu/Colloque-Senat-sur-le-theme-Sante>

²⁶ Source : Organisation Mondiale de la Santé (OMS), http://www.who.int/social_determinants/fr/index.html

²⁷ Potvin L., Moquet M.-J., Jones C. (sous la dir.) Réduire les *inégalités sociales en santé*. Saint-Denis : INPES, coll. *Santé en action*, 2010 : 380 pages

²⁸ Ce rapport constitue aujourd'hui encore une référence incontournable. Il est disponible sur le site « Socialist Health Association » : <http://www.sochealth.co.uk/history/black.htm>

qui sont juste en dessous et ainsi de suite jusqu'aux plus bas échelons »²⁹. Depuis le « black report » de nombreuses études sont venues corroborer cette thèse³⁰. La commission des déterminants sociaux de la santé de l'OMS³¹ a publié un rapport en 2008 dans lequel elle propose une série de mesures et de recommandations afin de réduire les inégalités de santé « en une génération »³². Trois recommandations principales émergent de ce rapport : améliorer les conditions de vie quotidienne ; lutter contre les inégalités dans la répartition du pouvoir, de l'argent et des ressources ; mesurer et analyser le problème et évaluer l'efficacité de l'action menée.

Les inégalités sociales de santé sont doublées par des inégalités écologiques. Dans une étude sur la santé durable³³, *Pour La Solidarité* (PLS) montre que, malgré des données incomplètes en la matière, de nombreux facteurs environnementaux ont des impacts directs ou indirects sur notre santé. Les populations les plus pauvres sont aussi les plus vulnérables. Afin d'illustrer ces inégalités écologiques, PLS développe deux exemples représentatifs des liens entre santé et environnement : la qualité de l'habitat et la question des nuisances sonores. La qualité de l'habitat renvoie notamment à la notion de précarité énergétique³⁴. Les populations les plus pauvres vont avoir tendance à choisir un logement de qualité moyenne ou mauvaise afin de diminuer le coût du logement. Mais des habitations de mauvaise qualité (mauvaise isolation, mauvaise ventilation, chauffage défaillant, etc.) engendrent une augmentation des factures énergétiques. Par exemple, le choix peut être fait par ces populations de ne pas chauffer leur logement, ce qui n'est pas sans conséquence sur la santé (moisissures,...).

Les nuisances sonores constituent un véritable enjeu de santé publique. Les travaux et les transports sont considérés comme la source principale de pollution sonore environnementale. Une exposition excessive au bruit peut avoir des effets auditifs – c'est-à-dire sur les organes de l'audition mais aussi extra auditifs, pouvant perturber le sommeil et le comportement. Cela peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire, le système endocrinien ou encore le système immunitaire.

La santé est en lien avec au moins deux sphères du développement durable : la sphère sociale et la sphère environnementale. L'économie sociale est très présente dans le secteur de la santé, notamment à travers les mutuelles mais pas uniquement. Les acteurs de l'économie sociale intègrent-ils pour autant le volet environnemental dans leurs activités du domaine de la santé ?

²⁹ Potvin L., Moquet M.-J., Jones C. (dir.), op.cit.

³⁰ Ibidem.

³¹ http://www.who.int/social_determinants/fr/index.html

³² Commission de l'Organisation mondiale de la santé sur « les déterminants sociaux de la santé. Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé ». Rapport final de la Commission des déterminants sociaux de la santé. Genève : Organisation mondiale de la santé, 2008 : 40 p.

³³ Delhommeau Tiphaine, Agir pour une santé durable, priorités et perspectives en Europe, Les cahiers de la Solidarité n°25, Janvier 2011

³⁴ Pour plus d'information sur la précarité énergétique, voir Think Tank européen *Pour La Solidarité*, « l'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique », *Cahier de la Solidarité*, n°19, série développement durable et territorial, 2009

2. Les acteurs de la santé et le développement durable

Les mutuelles de santé :

Les mutuelles de santé, acteurs de l'économie sociale, ont pour objectif l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, l'octroi d'aide, d'informations et d'assistance à leurs membres ainsi que l'organisation de services d'assurance complémentaire. Contrairement aux organismes privés, les mutuelles de santé ont pour principe de ne pas sélectionner leurs adhérents. Ceci assure, à toute personne, un accès à des services sanitaires et sociaux considérés comme essentiels³⁵. Les mutuelles remplissent une fonction d'intérêt général et doivent donc être porteuses du développement durable dans le domaine de la santé. Les mutuelles doivent également avoir un rôle d'éducation et de sensibilisation auprès de leurs adhérents. La MACIF³⁶ est une mutuelle qui répond aux critères de l'économie sociale : finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus³⁷. Elle propose par exemple des produits d'assurance en faveur de l'environnement. C'est le cas du contrat « Régime de prévoyance familiale accident », qui couvre les familles dans tous leurs déplacements privés et pour tous types de transports éco-mobiles : vélo, covoiturage, transports en commun, pédibus, etc.

Le secteur associatif :

Il existe de nombreuses associations qui agissent dans le domaine de la santé. Parmi les nombreuses initiatives portées par les associations dans le domaine de la santé, intéressons nous maintenant aux maisons médicales. Ces centres médicaux de proximité (généralement ancrés dans un quartier) ont pour mission de fournir des services de santé à la fois préventifs et curatifs. Les maisons médicales fonctionnent en autogestion et l'équipe de soignants y est transdisciplinaire (infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues, aides-soignants, etc.). La santé à l'échelle locale suppose d'impliquer les patients et de sensibiliser la population. Les maisons médicales répondent aux critères de l'économie sociale. Elles fonctionnent en autogestion, les services qu'elles proposent sont dirigés vers les habitants d'un quartier et elles sont ancrées localement. De plus de nombreuses associations travaillent dans le champ médico-social.

³⁵ « Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen », *Les Cahiers de la solidarité*, n°23, Série responsabilité sociale des entreprises et diversité, 2010

³⁶ La MACIF, Mutuelles Assurances des Commerçants Industriels de France est une société d'assurance mutuelle pour les particuliers et les entreprises. Voir www.macif.fr

³⁷ Bonnes pratiques en environnement au sein des réseaux de l'économie sociale et solidaire, CRESS Nord-Pas-de-Calais

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Le secteur de l'économie sociale ne doit pas porter à lui seul le concept de développement durable. Dans une communication de 2002³⁸ sur la responsabilité sociale des entreprises, la Commission européenne définit la RSE comme un « concept désignant l'intégration volontaire par les entreprises des préoccupations sociales et environnementales à leur activité commerciale et à leurs relations avec les parties prenantes ». LA RSE peut donc être comprise comme la mise en œuvre du concept de développement durable dans les entreprises. L'un des leviers d'action des entreprises est la RSE, qui permet d'intégrer l'enjeu de la santé dans le fonctionnement des entreprises. De nombreuses initiatives ont vu le jour dans ce domaine. Certaines entreprises proposent des produits bios à leurs employés, d'autres financent des centres médicaux sociaux.

LA RSE n'est que l'un des aspects de l'émergence d'une santé durable. Mais pour que celle-ci soit efficace, cela suppose une approche globale, prenant en compte la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, l'agriculture, les transports, etc.

II. Les villes durables

A. Les villes contemporaines comme terrain des inégalités sociales et économiques

La ville, lieu de vie et de travail pour une majorité de citoyens, est aussi le réceptacle de toutes les tensions et de tous les effets négatifs de l'activité humaine, tant sur le plan de l'environnement que des inégalités sociales et de l'exclusion. En matière environnementale, « *les villes sont de loin les premières émettrices de gaz à effet de serre d'origine anthropique. Au début des années 2000, les bâtiments représentent par exemple en France 23% des émissions de CO², principal gaz responsable de l'effet de serre, et les transports 27%. Or, ce sont majoritairement les transports et les bâtiments urbains et périurbains qui sont responsables de ces émissions.* »³⁹ Les villes sont également touchées par les pollutions atmosphériques, par les pollutions sonores, par les pollutions des eaux et des sols.⁴⁰

A côté des pollutions et des impacts environnementaux, la ville est également marquée par des inégalités sociales importantes. Ce phénomène produit une ségrégation spatiale entre, par exemple à Paris, un centre urbain potentiellement aisé et des zones périphériques caractérisées par un chômage de masse et des déclassements sociaux et économiques⁴¹. Comme le note le chercheur Louafi Bouzouina, dans sa thèse sur la ségrégation spatiale, « *la*

³⁸ Com (2002) 347 Final, Responsabilités sociales des entreprises : une contribution des entreprises au développement durable.

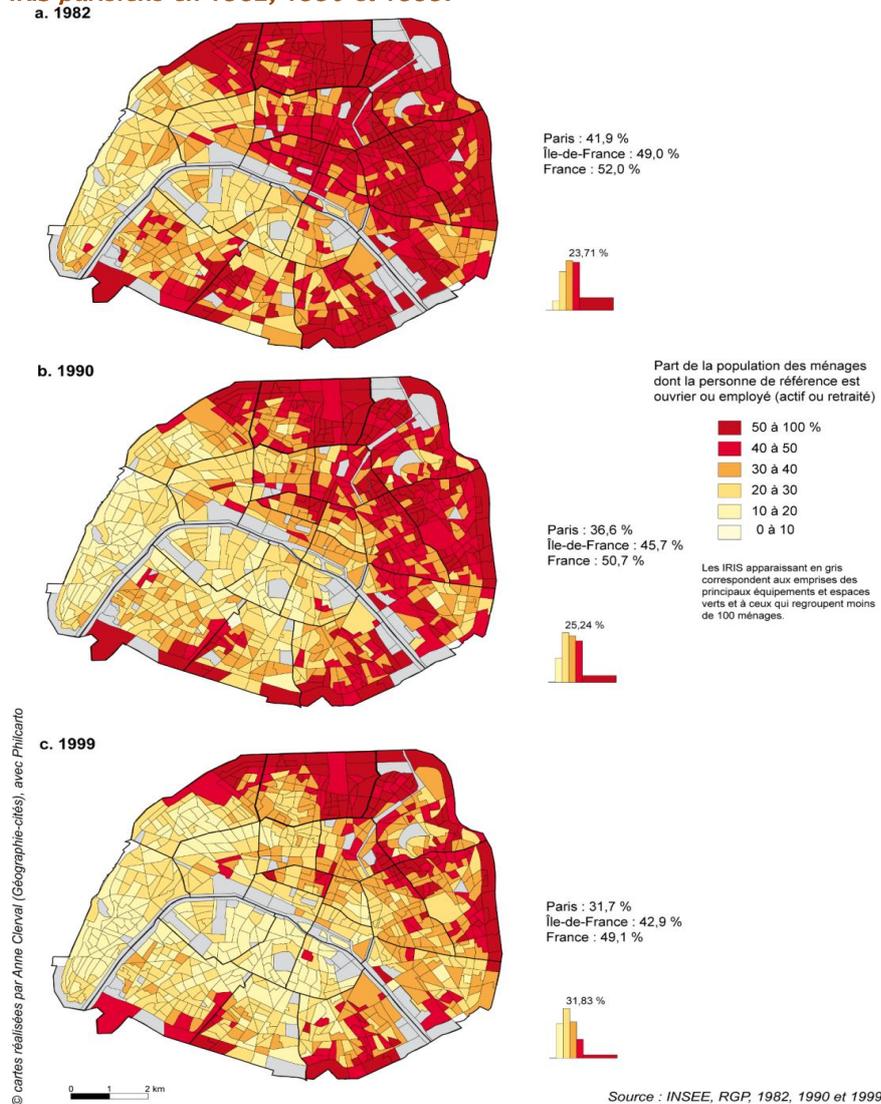
³⁹ BOUVIER, Thomas, « Construire des villes européennes durables », *Les Cahiers de la Solidarité*, Tome 1, n°16, mars 2009, p. 81

⁴⁰ *Ibidem*

⁴¹ LAJOIE, Gilles, « La ségrégation des populations urbaines de 1982 à 1990 », p. 193, in PUMAIN, Denise, MATTEI, Marie-Flore (dir), *Données urbaines*, Tome 2, Anthropos, Paris, 1998

séparation physique des territoires qui s'enrichissent et d'autres qui s'appauvrissent instaure une forme de dualité ou une ville à deux, voire à plusieurs vitesses. Cela favorise l'entre-soi des groupes les plus aisés au sein des meilleurs territoires et renforce leur position sociale, tandis que les populations les plus modestes se retrouvent dans les territoires les moins pourvus. »⁴²

Figure 2 La part des ouvriers et des employés (actifs ou retraités) parmi la population des ménages des IRIS parisiens en 1982, 1990 et 1999.



Source : Anne Clerval, « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris »

La figure 2 illustre parfaitement cette ségrégation spatiale où les populations défavorisées ou peu qualifiées sont petit à petit poussées vers la périphérie, laissant la place à un centre urbain caractérisé par une population aisée et qualifiée. On assiste également, depuis une

⁴² BOUZOUINA, Louafi, *Ségrégation spatiale et dynamiques métropolitaines*, Thèse pour l'obtention d'un Doctorat de Sciences Economiques mention Economie des Transports, Université Lumière Lyon 2, 3 décembre 2008, p. 9

dizaine d'années, à un phénomène de gentrification⁴³ des anciens quartiers populaires. Cette gentrification est souvent le fait d'une population de jeunes cadres, travaillant en particulier dans le domaine des professions culturelles et intellectuelles⁴⁴, et attirée par la redécouverte des anciens quartiers populaires.

Par exemple, la banlieue rouge parisienne, caractérisée par une population ouvrière votant majoritairement pour le Parti communiste français dans les années 60-70, est depuis une dizaine d'années en renouvellement, avec l'arrivée d'une population jeune et à haute qualification.

Face à ces constats assez sombres, sur le plan social et environnemental, il faut quand même tenter de nuancer notre propos. La ville urbaine, si elle est souvent citée comme le lieu de toutes les dérives, n'en reste pas moins caractérisée par une certaine richesse sociale et humaine. « *L'hétérogénéité du corps social urbain, si elle peut être vue comme une marque d'inégalité, peut aussi être appréhendée, dans sa composante culturelle, comme une richesse. En outre, la concentration des activités économiques en milieu urbain fournit des ressources matérielles précieuses* »⁴⁵. Il faut comprendre la ville insoutenable comme « *le reflet, avec une plus grande intensité et de façon différenciée selon les villes, de la non soutenabilité de la société dans son ensemble.* »⁴⁶

B. L'économie sociale comme vecteur de promotion de la ville durable

Pour remédier, ou du moins, limiter les impacts négatifs de l'espace urbain, les pouvoirs publics, mais également les associations et les entreprises, tentent de mettre en place des projets dont la vocation est de construire une ville durable. Ces bonnes pratiques essaient d'articuler les trois piliers qui caractérisent le développement durable. Nous allons donc exposer et analyser quelques bonnes pratiques en essayant de voir si l'économie sociale et le développement durable se chevauchent et s'entrecroisent pour construire les nouvelles villes durables.

⁴³ La gentrification désigne « le processus par lequel le profil sociologique et social d'un quartier se transforme au profit d'une couche sociale supérieure. », <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=7079>

⁴⁴ CLERVAL, Anne et FLEURY, Antoine, « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique* [En ligne], n°8, 2009-2, <http://espacepolitique.revues.org/index1314.html>

⁴⁵ BOUVIER, Thomas, « Construire des villes européennes durables », *Les Cahiers de la Solidarité*, Tome 1, n°16, mars 2009, p. 84

⁴⁶ *Ibidem*

1. Ruse : Formation de chômeurs pour des travaux de rénovation urbaine⁴⁷.

La Bulgarie a démarré en 1997 un programme « beautiful Bulgaria » dont l'objectif est de résoudre le problème du chômage de longue durée dans les villes bulgares. Mais il va bien au-delà de la question du chômage puisqu'il a également pour objectif le développement économique et social des villes bulgares, « *au croisement de la régénération de l'environnement, du développement social et du soutien au tourisme et à l'activité économique.* » La ville de Ruse (ou Rousse) a mis en place un projet de réinsertion des chômeurs de longue durée via une rénovation urbaine de la ville.

Les chômeurs de la ville de Ruse ont bénéficié d'une formation ayant trait à la construction et à la rénovation. Ils ont ensuite été engagés par des employeurs locaux identifiés par l'administration municipale pour les travaux de rénovations. La Mairie a mis en place un partenariat public-privé (Le Plan d'Initiative Privée) qui a permis de cofinancer la rénovation de propriétés privées, lorsque cela engendrait des retombées positives pour la ville. Enfin, le projet de retour à l'emploi a formé 60 chômeurs à la création d'entreprise.

Ce programme a eu plusieurs retombées positives tant sur le plan environnemental, social qu'économique. En termes d'environnement, la rénovation urbaine permet de revaloriser le patrimoine architectural et donc d'améliorer le cadre de vie de la ville. Sur le plan social, ces formations offertes aux chômeurs leur permettent de revenir sur le marché du travail avec des compétences spécifiques et le développement d'un savoir-faire utile dans la situation économique actuelle. Enfin, les retombées économiques sont importantes puisque 651 emplois d'une période de 3 à 6 mois ont été créés grâce à ce projet, et sur ces 651, 80 % ont été recrutés directement par des agences pour l'emploi.

Ce projet s'appuie bien sur les trois piliers du développement durable : une réhabilitation du cadre de vie, l'insertion de chômeurs sur le marché du travail, et la revitalisation économique de la ville.

⁴⁷ BOUVIER, Thomas, « Construire des villes européennes durables », *Les Cahiers de la Solidarité*, Tome 2, n°16, mars 2009, p. 351-354

2. La Città dell'Altra Economia, Promotion de l'économie alternative à Rome⁴⁸

Suite à une consultation initiée par la Ville de Rome en 2001 avec le secteur de l'économie sociale en vue d'organiser un « Salon de l'économie alternative », les associations consultées ont proposé de créer un espace dédié à la promotion et au développement de l'économie sociale et solidaire : La Città dell'Altra Economia.

Cet espace a été construit dans un ancien abattoir rénové, dans le respect du développement durable, en partenariat avec les autorités locales et les associations. Il comprend un hall d'exposition de 3500 m², un marché de produits biologiques et issus du commerce équitable, des stands d'information et des salles de conférence. Il fonctionne depuis 2007 et est géré par un consortium d'associations, sur lequel la ville de Rome n'a qu'une fonction de contrôle du respect des objectifs fixés.

Le projet a un impact sur les trois piliers du développement durable. Au point de vue environnement, les bâtiments respectent les normes environnementales et un espace est dédié à l'agriculture biologique. Sur le plan social, la combinaison des activités sociales, économiques et écologiques permet d'améliorer la qualité de vie et offrent des opportunités aux plus vulnérables. Enfin, concernant le pilier économique, la promotion, le soutien et le développement de méthodes innovantes dans le commerce, ainsi que la réhabilitation d'un quartier en inactivité, stimulent l'intégration des populations les plus défavorisées.

III. La mobilité durable

A. La mobilité : élément essentiel de la société et nuisance potentielle pour l'environnement

La mobilité, au sens physique du terme, s'inscrit dans la triple dimension du développement durable. La mobilité, si elle est une donnée centrale et inhérente à la vie en société, produit également des conséquences négatives sur le plan social et environnemental. D'une part sur le plan sociétal, elle est un marqueur discriminant « *puisque'elle est une condition de participation à la vie sociale (en termes d'accès aux activités, aux services, à un emploi, aux formations) et par là également, facteur de cohésion et d'inclusion.* »⁴⁹ L'étalement spatial des activités humaines, produit du développement de l'automobile, engendre à son tour un renforcement du « tout automobile » et creuse les inégalités sociales et économiques.

⁴⁸BOUVIER, Thomas, *op.cit.*, p.348-350

⁴⁹ « Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe », Les Cahiers de la Solidarité, n°21, décembre 2009, p. 37

Comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la ville durable, « *l'économie florissante et l'essor d'une population en quête de confort et de tranquillité a entraîné un exode urbain qui a engendré une périurbanisation⁵⁰ de plus en plus marquée.* »⁵¹

De par la spécialisation des territoires et des activités, une personne peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour aller travailler ou faire ses courses, mais également par la possession d'une voiture, une nouvelle norme sociale est apparue depuis quelques années : il s'agit de l'obligation de mobilité⁵². Cette nouvelle norme est caractérisée par « *les tensions et les pression que la mobilité généralisée opère tant au niveau de l'individu que de la société ou de l'espace physique.* »⁵³

La possession d'une voiture induit des frais importants et peu grever le budget d'un ménage ou d'une personne. « *Le coût d'accès de la mobilité automobile, mais également résidentielle, disqualifie immédiatement et durablement les citoyens ayant de faibles revenus.* »⁵⁴ En 2010, les ménages ont consacré environ 14 % de leur budget annuel au poste des transports, dont 12 % pour les transports individuels et 2 % pour les transports en commun, ce qui en fait le deuxième poste derrière le budget logement (25%)⁵⁵.

Du point de vue environnemental, les retombées négatives de la mobilité et des transports sont importantes en termes de réchauffement climatique, d'augmentation des GES, de nuisances sonores ou esthétiques. Le poste transport est l'un des plus gros consommateurs d'énergie. En 2008 en France, les transports engloutissaient 57 % de la consommation finale totale de pétrole⁵⁶. En termes d'émission de CO², le secteur des transports absorbait, en 2010, 31 % des émissions globales⁵⁷.

B. Les outils de la mobilité durable

Pour trouver un compromis entre le besoin de mobilité et la protection de l'environnement, certaines villes d'Europe ont mis en place des expériences qui s'inscrivent dans le développement durable. La mobilité durable peut être définie comme « *une politique de transport qui cherche à concilier l'accessibilité, le progrès économique et les objectifs écologiques dans un aspect durable.* »⁵⁸ La promotion du développement durable dans la mobilité et les transports est en général initiée par les pouvoirs publics à l'échelle locale. En

⁵⁰ La périurbanisation désigne le processus de retour ou de fuite des citoyens vers les campagnes, à partir de la fin des années 1960 et du début des années 70, dans des espaces périurbains qualifiés de ruraux

⁵¹ *Ibid.*, p. 39

⁵² « Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe », Les Cahiers de la Solidarité, n°21, décembre 2009, p. 39

⁵³ LANNON, Pierre, RAMADIER, Pierre (dir.), *La mobilité généralisée. Formes et valeurs de la mobilité quotidienne*, Coll. Science, éthique et société, n°2, Ed. Academia-Bruylant, 2007, p. 19

⁵⁴ « Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe », Les Cahiers de la Solidarité, n°21, décembre 2009, p. 42

⁵⁵ « Economie des transports. Faits et chiffres », *Union Routière de France*, octobre 2011, p. 104

⁵⁶ SZYNKIER, Diane (rapporteur), *Pour une mobilité durable*, Terra Nova, Projet 2012, n° 13, p. 27

⁵⁷ « Energie et environnement. Faits et chiffres », *Union Routière de France*, octobre 2011, p. 66

⁵⁸ Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement - Rio de Janeiro 1992, www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm

effet, dans un certain nombre de pays de l'UE, le secteur des transports reste une prérogative publique.

Pour amorcer un tournant durable, les acteurs publics possèdent différents leviers d'intervention dans le domaine des transports et de la mobilité. En premier lieu, **l'action sur les infrastructures** joue un rôle important dans la maîtrise des impacts nocifs sur l'environnement. « *Les investissements dans les infrastructures de transport marquent de leurs empreintes les territoires pour très longtemps. Le poids respectif donné aux différents modes de transport dans ces investissements lourds est une variable déterminante.* »⁵⁹ Cette action sur les infrastructures implique une **meilleure organisation des transports collectifs** et un développement harmonieux de ceux-ci en lien avec l'aménagement du territoire. Par exemple en Europe, « *l'indigence des services du fret ferroviaire est la première cause de la généralisation du tout camion* »⁶⁰. La France a élaboré des plans de déplacements urbains (PDU) qui s'intègre dans le Schéma de cohérence territoriale (SCOT). Le PDU a pour but « *d'intégrer toutes les solutions innovantes envisageables afin de proposer aux usagers une gamme de solutions alternatives au tout automobile* »⁶¹.

Le système de l'auto-partage commence à se développer un peu partout en Europe. Le principe est de mettre à disposition une flotte de véhicules en échange d'une adhésion ou d'un abonnement. Ce système permet de réduire l'impact énergétique de l'automobile car une voiture est souvent partagée entre une dizaine de personnes. En France, un réseau coopératif d'opérateurs d'auto-partage a été créé dans le but de mutualiser leurs expériences, leur fonctionnement et leurs investissements. Il s'agit de *France-Autopartage* qui regroupe 13 opérateurs locaux et permet à 10000 adhérents de se partager un parc de 500 voitures⁶².

Un autre outil de politique publique en faveur de la mobilité durable est à chercher dans le concept d'**intermodalité**. L'intermodalité désigne la combinaison de plusieurs modes de transports au cours d'un même déplacement. « *Cette logique vise à rationaliser les usages de l'automobile en offrant des alternatives de mobilité pertinentes* »⁶³, l'objectif étant de réduire l'empreinte écologique et les nuisances de la voiture. L'intermodalité commence à se développer dans plusieurs villes du monde, y compris en Europe. Ce processus implique une multitude d'acteurs allant des opérateurs de transports publics, des sociétés privées et surtout des pouvoirs publics. L'intermodalité exige une coordination entre différentes structures pour offrir aux usagers des services marqués par la continuité, la compatibilité, la cohérence, la lisibilité et la complémentarité⁶⁴.

⁵⁹ ARNAUD, Emmanuel, BERGER, Arnaud, PERTHUIS, Christian, *Le développement durable*, Nathan, Paris, 2008, p. 120

⁶⁰ *Ibidem*

⁶¹ *Ibidem*

⁶² Site internet de France Auto Partage, <http://www.franceautopartage.com/FAP/FAPsocietaires.htm>

⁶³ « L'intermodalité, clé de la mobilité durable », <http://www.mobilite-durable.org/dossier-du-mois/l-intermodalite-cle-de-la-mobilite-durable.html>

⁶⁴ « Qu'est ce que l'intermodalité », <http://www.fubicy.org/spip.php?article53>

L'asbl Cyclo et les points vélo : l'économie sociale au service de la mobilité durable

L'asbl Cyclo, qui fait partie du secteur de l'économie sociale, est depuis 2007 la gérante des points vélos, des lieux d'accueil et d'information à Bruxelles, offrant des services aux cyclistes comme la réparation, l'entretien et la location de vélos. L'objectif est « *de stimuler le transport modal : l'usage du vélo combiné au train, au tram ou au bus sur le même trajet.* » L'asbl Cyclo forme et emploie des personnes en situation de précarité ou qui n'arrivent pas à s'insérer dans le monde du travail. Grâce à cette formation, l'asbl peut mettre le pied à l'étrier des groupes en difficulté, et leur permettre ainsi de développer des compétences pratiques et spécialisées qui les aideront à trouver leur place dans le marché du travail.

En conclusion, la mobilité est un terrain propice pour lier développement durable et économie sociale. Même si, au premier abord, les pouvoirs publics pilotent les politiques de mobilité, il ne faut pas oublier qu'elles sont également portées et initiées par les citoyens et les associations qui œuvrent à rendre le déplacement en ville plus durable.

IV. Logement durable

A. Le coût social et environnemental du logement

Le logement, considéré comme l'un des premiers besoins d'une vie digne et décente, est depuis 20 ans touché par une crise à la fois sociale, environnementale et économique. Les phénomènes de périurbanisation et de rurbanisation sont considérés aujourd'hui comme des facteurs d'accroissement des gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie.

Selon l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)⁶⁵, la consommation moyenne annuelle d'énergie du secteur du bâtiment est proche de 400 kWh d'énergie primaire par m² chauffé. Cela équivaut à 70 millions de tonnes d'équivalent pétrole (TEP), soit à 43 % de l'énergie finale totale. Le secteur du logement émet en moyenne 120 millions de tonnes de CO², représentant 25 % des émissions nationales et 32,7 millions de tonnes de carbone. La consommation et l'émission de CO² ne sont pas les seules conséquences négatives du logement. Une maison ou un appartement recèlent également d'une multitude de substances nocives pour l'environnement et pour les habitants. L'eau peut contenir du plomb, des nitrates, ... Les peintures recouvrant les murs ainsi que la colle des papiers peints sont souvent cancérigènes pour l'être humain. Une mauvaise aération du

⁶⁵ « L'efficacité énergétique des bâtiments », Site de l'ADEME, <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12846>

logement peut être une source potentielle de mortalité, notamment par intoxication au CO². Le développement d'un logement durable est donc essentiel pour la protection de l'environnement et pour une vie saine et en bonne santé.

Sur le plan social, le mal logement frappe depuis 20 ans de plus en plus de personnes. Le terme mal-logement regroupe les sans domiciles fixes, les personnes vivant dans des habitations de fortune ou bien encore des personnes occupant un logement précaire et insalubre. Un grand nombre de personnes se trouve fragilisées par la crise du logement. Il s'agit entre autre de locataires en difficulté de paiement, des familles en attente d'un logement social ou des personnes en situation de surpeuplement « *au sens large* »⁶⁶

B. Quelles solutions ?

Face à ces constats alarmant sur la crise écologique et sociale du logement, le développement du logement durable est une nécessité capitale. Le logement durable n'est pas simplement l'application des principes écologiques dans la construction d'un bâtiment. Le logement durable englobe les trois dimensions du développement durable. « *Un logement sera véritablement durable, si l'on arrive à dépasser cette vision classique et à adopter une approche intégrée et englobante permettant d'embrasser pleinement toute la problématique de la durabilité.* »⁶⁷ Il convient donc d'articuler la dimension environnementale du logement avec une dimension socio-économique.

Dans cette optique, « *il apparaît donc essentiel que les politiques du logement couvrent, d'une part, les aspects socio-économiques tels que l'accessibilité financière du logement, la réhabilitation des quartiers en difficulté et, d'autre part, les aspects dits écologiques ou « éco-efficients » à savoir l'utilisation rationnelle et parcimonieuse des ressources naturelles non renouvelables, tant lors de la construction que de l'utilisation du logement* »⁶⁸.

Un logement durable sera **viable** « si sa conception met l'accent sur la qualité des matériaux de construction utilisés et leur mise en œuvre. » Il sera également **équitable** « *s'il garantit l'accessibilité en fonction de la capacité financière réelle de l'occupant, prend en compte les coûts indirects et les impacts de l'habitat sur la santé physique et mentale de ses occupants* ». Il sera enfin **éco-efficient** « *s'il permet une utilisation rationnelle et économique des ressources énergétiques, utilise des matériaux sobres et écologiques et s'il se montre parcimonieux dans sa dimension spatiale.* »⁶⁹

En France, une initiative privée a développé l'objectif de « haute qualité environnementale » (HQE). Il s'agit « *d'une démarche de management de projet visant l'analyse de quatorze*

⁶⁶ « Les chiffres du mal-logement en 2012 », Fondation Abbé-Pierre, http://www.fondation-abbe-pierre.fr/_pdf/rml-17-chiffres.pdf

⁶⁷ BRANDELEER, Céline, sous la direction de Denis STOKKINK, «Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives. », Les Cahiers de la Solidarité, n°26, mars 2011, p. 19

⁶⁸ *Ibid.*, p. 21

⁶⁹ *Ibid.*, p. 20

exigences écologiques (choix des matériaux, des technologies, de l'implantation), à toutes les étapes de l'élaboration des bâtiments lors d'une opération de construction ou de réhabilitation. »⁷⁰

Les greens jobs : des emplois décents pour un logement durable et vivable

On entend par emplois verts « *l'ensemble des emplois qui – toutes activités et tous secteurs confondus – naissent de la prise en compte de la dimension environnementale dans chaque rouage de notre économie, à chaque étape de notre système de production et de consommation. »⁷¹*

Afin de répondre à la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans le secteur du bâtiment, certaines entreprises favorisent l'insertion par le travail de personnes en difficultés. L'objectif est d'agir concrètement sur le phénomène de précarité énergétique en créant des logements sociaux accessibles et économes⁷². Ces entreprises s'appuient sur les trois dimensions du développement durable en rendant la performance environnementale de l'habitat accessible à tous, en agissant pour l'économie solidaire et pour l'insertion de personnes pas ou peu qualifiées et en intervenant pour le logement social.

Le lien est donc tout à fait clair ici entre le développement durable, via la promotion de constructions à haute qualité environnementale, et l'économie sociale, grâce à l'insertion et à la formation de populations défavorisées qui pourront par la suite trouver leur place sur le marché du travail.

⁷⁰ ARNAUD, Emmanuel, BERGER, Arnaud, PERTHUIS, Christian, *Le développement durable*, Nathan, Paris, 2008, p. 80

⁷¹ « Trois questions à Denis Stokkink, Président du Think Tank Pour la Solidarité », in BRANDELEER, Céline, sous la direction de Denis STOKKINK, « Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives. », Les Cahiers de la Solidarité, n°26, mars 2011, p. 35

⁷² BRANDELEER, Céline, sous la direction de Denis STOKKINK, « Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives. », Les Cahiers de la Solidarité, n°26, mars 2011, p. 81–83

V. La gestion des déchets

L'un des revers de la société de consommation est la production de déchets. A titre d'exemple, en 2008, un pays comme la Belgique a produit plus de 40 millions de tonnes de déchets⁷³. Il existe plusieurs modes de traitement des déchets : la mise en décharge, l'incinération, le compostage et le recyclage. Les deux derniers modes de traitement apparaissent comme les plus durables, mais tous les déchets ne peuvent être recyclés ou compostés. L'économie sociale, dans le domaine de la gestion des déchets, a su apporter des réponses innovantes face à ce défi environnemental. Le « réemploi » ou la réutilisation des déchets, la « recup » a longtemps été un secteur où les structures de l'économie sociale étaient en situation de monopole⁷⁴. Le réemploi est une manière plus écologique d'aborder la question du traitement des déchets. Les filières de réemploi sont nombreuses : textiles, déchets électriques et électroniques, encombrants, récoltes des emballages, papier, PMC (Plastique, Métal et Carton), du bois et des déchets verts, etc. Les secteurs les plus concernés par la valorisation sont le textile, les encombrants et l'électroménager.

L'un des acteurs de l'économie sociale les plus actifs dans ce domaine est la ressourcerie. La ressourcerie a quatre fonctions : collecter, valoriser, revendre et sensibiliser⁷⁵. Ce concept, relativement récent, prend en compte les trois sphères du développement durable. Tout d'abord, les ressourceries ont une dimension économique car elles valorisent des déchets qu'elles revendent ensuite, généralement à un prix relativement bas. Les bénéfices réalisés servent à mener des actions à caractère social. Cette activité économique crée de l'emploi pour des personnes généralement peu qualifiées. En effet, la collecte, la valorisation (remise à neuf), la vente, et la sensibilisation nécessitent du personnel. La dernière dimension est celle de la protection de l'environnement. En effet, la « recup » permet de réutiliser des objets qui sinon auraient été de simples déchets. Il existe de nombreux exemples de ressourceries.

En Belgique, des entreprises de l'économie sociale se sont rassemblées au sein du réseau RESSOURCES⁷⁶. L'exemple des Petits Riens, membre du réseau RESSOURCES, montre comment les entreprises de l'économie sociale ont su innover dans le secteur de la gestion/valorisation des déchets.

Les Petits Riens est une asbl Bruxelloise née dans les années 30⁷⁷. L'objectif général de l'association est la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les Petits Riens sont une entreprise de l'économie sociale qui mène des actions à caractère social. Le réemploi permet de financer différentes actions comme l'insertion professionnelle, la formation, une maison d'accueil pour les sans-abris, un centre d'accueil social ou encore l'asbl Un toit à soi (suivi post-hébergement). Le schéma suivant explicite le fonctionnement des petits riens.

⁷³ Source : Statistics Belgium : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/environnement/dechets/production/>

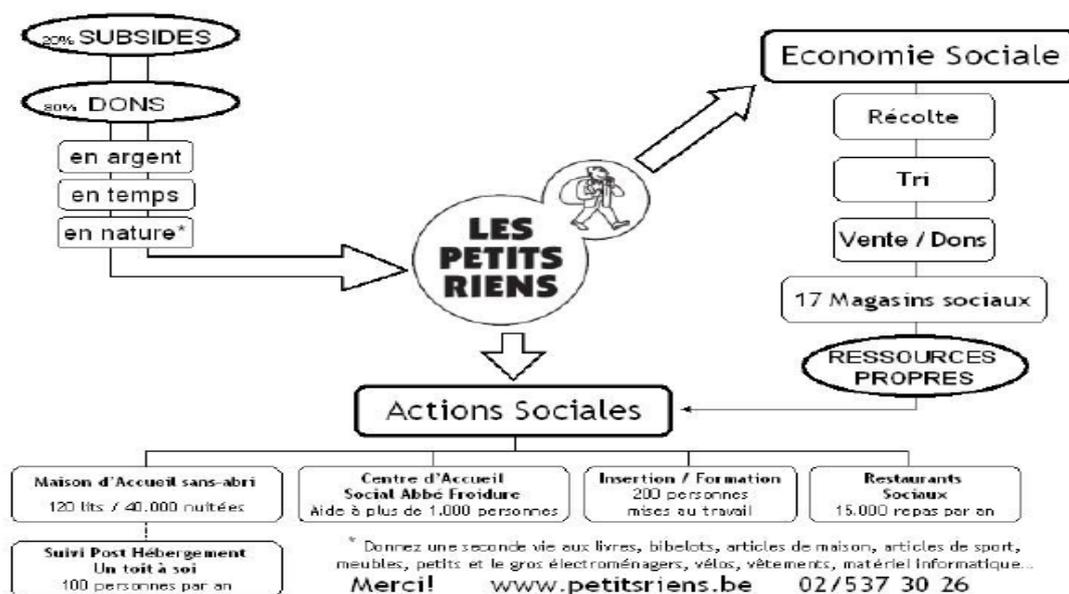
⁷⁴ Thibaut Jacquet, « Recyclages, réutilisation : ces matières qui valent de l' (or) emploi in Economie Sociale et environnement », les dossiers de l'économie sociale, SAW-B, 2007

⁷⁵ Pour plus d'informations : <http://www.ressourcerie.fr/reseau/>

⁷⁶ Pour plus d'informations : <http://www.res-sources.be/>

⁷⁷ Pour plus d'informations : <http://www.petitsriens.be/>

Figure : Le fonctionnement des petits riens⁷⁸



L'économie sociale est un acteur déterminant dans la filière du réemploi. L'exemple des Petits Riens nous montre que l'économie sociale peut imbriquer les trois sphères du développement durable.

Aujourd'hui, l'imposition du tri sélectif, la durée de vie de plus en plus courte des objets ainsi que la baisse de la qualité⁷⁹ ont rendu le recyclage de certains déchets rentable ce qui pose de nombreux défis à l'économie sociale⁸⁰. Les objets de mauvaise qualité peuvent difficilement être valorisés par les ressourceries. Ceci influence leur rentabilité car elles ont d'avantages de déchets à stocker et moins à valoriser. La concurrence avec le secteur privé et le manque de rentabilité ont amenés les entreprises de l'économie sociale à innover. C'est le cas de la ressourcerie namuroise⁸¹ qui couple les activités de réemploi avec celle de recyclage. Les structures sont financées par les communautés pour prendre en charge les déchets et les recycler. D'autres pistes peuvent être évoquées comme le réemploi des matières premières pour l'éco-construction ou encore l'éco-design⁸². La formation et la professionnalisation du secteur sont aussi un enjeu important.

⁷⁸ Source : FRANCOIS Martin, Le réemploi chez les Petits Riens. Analyse de la gestion et des impacts environnementaux. Ethnographie sur le travail et l'objet d'occasion, Mémoire de fin d'études, 2009 disponible sur : http://mem-envi.ulb.ac.be/memoires_annees.html#annee_aca_08_09

⁷⁹ Véronique Huens, L'ÉCONOMIE SOCIALE DE RÉEMPLOI : DÉFIS ET ENJEUX DE DEMAIN, Analyse, SAW-B Asbl, Mai 2008

⁸⁰ Thibaut Jacquet, op.cit.

⁸¹ <http://www.laressourcerie.be/>

⁸² Véronique Huens, op.cit.

Conclusion

Cette note d'analyse nous démontre que l'économie sociale est à la fois productrice et actrice du développement durable.

Les limites du modèle agricole productiviste ont amené les acteurs de l'économie sociale à apporter des réponses innovantes : les circuits courts. Cette nouvelle forme d'agriculture a été en grande partie portée par les coopératives, l'un des acteurs essentiels de l'économie sociale. Au travers de ces valeurs, l'économie sociale a inventé un nouveau modèle qui met l'humain au centre de l'agriculture. Malgré les bénéfices que représentent les circuits courts, ils restent encore à l'heure actuelle moins utilisés que les filières classiques.

Le concept de santé durable, étroitement lié à l'agriculture et à l'alimentation, a émergé avec la prise en compte des inégalités sociales de santé. Ces dernières sont doublées par des inégalités écologiques. La santé durable est donc un enjeu important en termes de réduction de ces inégalités mais aussi en matière d'accès aux soins pour les personnes les plus fragilisées. L'économie sociale en tant qu'acteur (mutuelle, ASBL etc.) ou en tant que modèle (RSE) joue un rôle important dans le développement et la promotion d'une santé durable notamment au travers de l'exemple des maisons médicales.

Nous avons ensuite abordé le thème de la ville et de ses domaines particuliers que sont la mobilité et le logement. Comme nous avons pu le voir, la ville est le terrain des inégalités économiques et sociales. En effet, nous sommes de plus en plus nombreux à habiter dans les villes, ce qui est source de tensions sociales et de nuisances environnementales. Les villes sont parmi les premiers émetteurs de gaz à effet de serre, et l'on constate par ailleurs d'autres formes de pollutions (des eaux, du sol, sonore, etc.). La ségrégation spatiale tend à créer des villes à plusieurs vitesses où les riches vivent dans le centre et les pauvres en périphérie. Pour faire face à ces inégalités, l'économie sociale met en avant le concept de ville durable. Celle-ci prend en compte les trois dimensions du développement durable afin de répondre aux problématiques urbaines. Il n'existe pas de modèles de villes durables à l'heure actuelle mais une multitude de pratiques qui commencent à essaimer dans toute l'Europe et au-delà. Pour construire une ville durable, il y a de nombreux facteurs à prendre en compte comme la mobilité ou le logement.

La mobilité est à la fois une donnée centrale et inhérente à la vie en société mais elle produit également des effets négatifs sur le plan social et environnemental. L'étalement urbain implique la nécessité pour les gens de se déplacer, la plupart du temps dans un véhicule personnel (l'automobile), ce qui crée des inégalités et une pollution de l'environnement. Mais pour autant, l'économie sociale a su promouvoir des modes de mobilités soutenables. La mobilité durable met en avant la conciliation entre mobilité, accessibilité, et protection de l'environnement.

Enfin, le logement est aussi un défi. Il est une source importante de pollutions et un indicateur de pauvreté. En effet, les logements de mauvaise qualité, qui sont majoritairement occupés par des populations défavorisées, consomment souvent plus d'énergie. Face à ce constat, de nombreuses entreprises de l'économie sociale (particulièrement dans le

bâtiment) mettent en place des projets visant à construire des habitations qui respectent mieux l'environnement (éco-construction) et accessibles à des personnes en difficulté. .

Dans tous les domaines étudiés dans cette note, l'économie sociale a influé de manière positive sur la prise en compte du développement durable comme enjeu de société. L'économie sociale est donc au cœur du projet de développement durable.

L'enjeu central pour développer une société durable est de promouvoir et de mettre en place de façon concrète des politiques transversales qui prennent en compte les trois dimensions du développement durable : la dimension écologique, la dimension économique et la dimension sociale. Il s'agit de créer une ligne commune entre des politiques qui peuvent paraître indépendantes les unes des autres mais qui finalement s'entrecroisent et s'influencent mutuellement.

Bibliographie

1. Ouvrages

- ARNAUD, Emmanuel, BERGER, Arnaud, PERTHUIS, Christian, *Le développement durable*, Nathan, Paris, 2008
- BOUZOUINA, Louafi, *Ségrégation spatiale et dynamiques métropolitaines*, Thèse pour l'obtention d'un Doctorat de Sciences Economiques mention Economie des Transports, Université Lumière Lyon 2, 3 décembre 2008
- LANNOY, Pierre, RAMADIER, Pierre (dir.), *La mobilité généralisée. Formes et valeurs de la mobilité quotidienne*, Coll. Science, éthique et société, n°2, Ed. Academia-Bruylant, 2007
- PETIT, Yves (dir.), *Droit et politiques de l'environnement*, coll. Les notices de la documentation française, Paris, 2009
- POTVIN L., MOQUET M.-J., JONES C. (sous la dir.) *Réduire les inégalités sociales en santé. Saint-Denis : INPES*, coll. Santé en action, 2010
- PUMAIN, Denise, MATTEI, Marie-Flore (dir), *Données urbaines*, Tome 2, Anthropos, Paris, 1998
- VILLALBA, Bruno (Ed.), *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009

2. Etudes

- BOUVIER, Thomas, « Construire des villes européennes durables », Tome 1 et 2, *Les cahiers de la solidarité*, n°17, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, mars 2009
- « l'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique », *Cahier de la Solidarité*, n°19, série développement durable et territorial, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, 2009
- DELHOMMEAU, Tiphaine, « Alimentation : circuits courts, circuit de proximité », *Les cahiers de la solidarité*, n°20, Think Tank européen *Pour La Solidarité*, novembre 2009
- « Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe », *Les Cahiers de la Solidarité*, n°21, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, décembre 2009
- « Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen », *Les Cahiers de la solidarité*, n°23, Série responsabilité sociale des entreprises et diversité, Think Tank européen *Pour La Solidarité*, 2010
- DELHOMMEAU, Tiphaine, « Agir pour une santé durable. Priorités et perspectives en Europe », *Les Cahiers de la Solidarité*, n°25, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, janvier 2011
- BRANDELEER, Céline, sous la direction de Denis STOKKINK, « Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives », *Les Cahiers de la Solidarité*, n°26, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, mars 2011

- HUENS, Véronique, « L'ÉCONOMIE SOCIALE DE RÉEMPLOI : DÉFIS ET ENJEUX DE DEMAIN », *Analyse*, SAW-B Asbl, Mai 2008
- « Economie des transports. Faits et chiffres », *Union Routière de France*, octobre 2011
- « Energie et environnement. Faits et chiffres », *Union Routière de France*, octobre 2011
- « Les chiffres du mal-logement en 2012 », *Fondation Abbé-Pierre*, http://www.fondation-abbe-pierre.fr/_pdf/rml-17-chiffres.pdf
- SZYNKIER, Diane (rapporteur), *Pour une mobilité durable*, Terra Nova, Projet 2012, n° 13

3. Articles

- AKHABBAR, Amanar, SWATON, Sophie, « Economie du Développement Durable et Economie Sociale et Solidaire : des relations complexes pour des enjeux majeurs », *Communication pour les XXXIe Journées de l'Association d'Economie Sociale*, Paris, 8-9 Septembre 2011
- CLERVAL, Anne et FLEURY, Antoine, « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique* [En ligne], n°8, 2009-2
- ENGELERT, Marion, « L'impact de la croissance sur la pauvreté et l'inégalité : l'importance des choix politiques », *Working Paper, Série Cohésion sociale*, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Mai 2008
- JACQUET, Thibaut « Recyclages, réutilisation : ces matières qui valent de l' (or) emploi in Economie Sociale et environnement », *les dossiers de l'économie sociale*, SAW-B, 2007
- LAGANE, Jean, « Du teikei à l'AMAP, un modèle acculturé », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n°2, Mai 2011
- OULD-AHMED, Pepita, « La solidarité vue par l'économie sociale et solidaire », *Revue Tiers Monde*, 2010/4 n°204

4. Rapports

- « Notre avenir à tous », *Rapport Brundtland* de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987
- « Evaluation internationale des connaissances des sciences et des technologies agricoles pour le développement ». Rapport disponible en ligne : www.agassessment.org
- PISOORT Virginie, Rapport IAASTD « Un rapport innovant sur l'agriculture, la paysannerie et le Développement », *Notes de synthèses*, SOS Faim, Septembre 2009
- *Rapport Black Report*, 1980, <http://www.sochealth.co.uk/history/black.htm>
- Commission de l'Organisation mondiale de la santé sur « les déterminants sociaux de la santé. Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé ». Rapport final de la Commission des déterminants sociaux de la santé. Genève : *Organisation mondiale de la santé*, 2008

- Com (2002) 347 Final, « Responsabilités sociales des entreprises : une contribution des entreprises au développement durable », *Commission européenne*

5. Ressources internet

- « La définition du CWES », *Centre d'Economie Sociale - ULG*, http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/notes-de-synthese/les-contours-de-l-economie-sociale-clarification-conceptuelle/la-definition-du-cwes
- « Déterminants sociaux de la santé », Organisation Mondiale de la Santé (OMS), http://www.who.int/social_determinants/fr/index.html
- Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement - Rio de Janeiro 1992, www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm
- « Un an de lutte contre les algues vertes n'a pas fait reculer le fléau », *Le Monde*, 8 août 2011, http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/08/08/un-an-apres-ou-en-est-le-plan-algues-vertes_1557181_3244.html
- Audrey Houssière, Colloque : « Santé et développement durables : quels enjeux ? », 29 Avril 2011 Bruxelles, Compte-rendu du colloque disponible à l'adresse suivante : <http://www.pourlasolidarite.eu/Colloque-Senat-sur-le-theme-Sante>
- Site internet de France Auto Partage, <http://www.franceautopartage.com/FAP/FAPsocietaires.htm>
- <http://www.res-sources.be/>
- <http://www.petitsriens.be/>
- <http://www.ressourcerie.fr/reseau/>
- Statistics Belgium : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/environnement/dechets/production/>
- « L'efficacité énergétique des bâtiments », Site de l'ADEME, <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12846>
- « Qu'est ce que l'intermodalité », <http://www.fubicy.org/spip.php?article53>
- « L'intermodalité, clé de la mobilité durable », <http://www.mobilite-durable.org/dossier-du-mois/l-intermodalite-cle-de-la-mobilite-durable.html>